

Réunion du 22 février 2012

Convocations du 17 février 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, le mercredi 22 février 2012 à 18 heures 00, sous la présidence de Monsieur Alain LÉBOULANGER, Maire.

Etaient présents : Messieurs LÉBOULANGER Alain, BERDAL Gérard, COUVERT Gérard, Mesdames COUVERT Christine, MARQ Pascale, Monsieur de MAINTENANT Philippe, Mesdames TAUZI Nadine, FORIEN Mélanie, VALLEE Bernadette, Monsieur BUGNICOURT Fabien, Madame POIRIER Isabelle.

Secrétaire de séance : Madame COUVERT Christine.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux nouveaux élus issus des élections partielles du 29 janvier et les félicite pour leur engagement citoyen et leur succès en un seul tour de scrutin.

Informations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les réunions d'arrondissements organisées par l'Association des Maires du Loiret auront lieu les 10 et 17 mars prochains, avec pour thème « La répartition des pouvoirs et des compétences entre communes et structures intercommunales ».

Monsieur COUVERT dresse un rapide compte rendu des opérations de recensement de la population qui se sont achevées le 18 février 2012.

OBJET : CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal, fixe ainsi, à l'unanimité, la composition des commissions municipales :

Commission des chemins communaux :

Monsieur BERDAL, Mesdames FORIEN, VALLEE, POIRIER.

Appel d'offres et adjudication :

Messieurs LÉBOULANGER, BERDAL, Madame MARQ ;
suppléants : Monsieur de MAINTENANT, Madame TAUZI.

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) :

Monsieur LÉBOULANGER, Mesdames COUVERT, TAUZI, Monsieur de MAINTENANT et trois membres nommés.

Information et communication :

Monsieur COUVERT, Mesdames MARQ, TAUZI, POIRIER.

Travaux :

Monsieur BERDAL, Mesdames MARQ, FORIEN, VALLEE, POIRIER, Monsieur de MAINTENANT.

Finances :

Messieurs LEBOULANGER, BERDAL, de MAINTENANT.

Groupe de travail PLU :

Messieurs LEBOULANGER, BERDAL, COUVERT, Mesdames MARQ, VALLEE, POIRIER.

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Sont élus, à l'unanimité, délégués du Conseil Municipal dans les organismes extérieurs suivants :

Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (S.I.C.T.O.M.) de la Région de Châteauneuf sur Loire :

Madame POIRIER, suppléant : Monsieur LEBOULANGER.

Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire (S.I.I.S.) Isdes - Vannes - Villemurlin :

Monsieur LEBOULANGER, Mesdames COUVERT, TAUZI, suppléants : Madame POIRIER, Monsieur BUGNICOURT.

Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) du Canton de Sully-sur-Loire :

Messieurs LEBOULANGER, COUVERT, suppléants : Messieurs BERDAL, BUGNICOURT.

Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud :

Monsieur LEBOULANGER, Madame VALLEE.

Syndicat Intercommunal des Bassins du Sullias :

Monsieur COUVERT, Madame MARQ, suppléant : Madame TAUZI.

Syndicat Intercommunal de la Vallée du Beuvron Amont :

Monsieur de MAINTENANT, Madame FORIEN, suppléant : Madame COUVERT.

Office de tourisme Sully, Loire et Sologne :

Monsieur COUVERT, suppléant : Madame TAUZI.

Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.) pour le Personnel des Collectivités Territoriales :

Monsieur LÉBOULANGER.

Correspondant Défense :

Monsieur BERDAL.

Centre de Loisirs Intercommunal Isdes – Vanne – Viglain – Villemurlin :

Madame COUVERT.

Personnel communal – autorisations d'absence

L'étude de l'instauration d'autorisations d'absence pour événements familiaux au profit des agents communaux est reportée à une prochaine réunion du Conseil Municipal.

OBJET : MISSIONS FACULTATIVES – SERVICE D'AIDE A L'EMPLOI DU CENTRE DE GESTION DE LA FPT DU LOIRET

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 25,

Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret du 15 novembre 2011 proposant la mise en œuvre d'un service d'aide à l'emploi,

L'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée indique que « les Centres de Gestion peuvent assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités et établissements, à la demande des collectivités et établissements. Ils peuvent mettre des agents à disposition des collectivités et établissements qui le demandent en vue d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou d'assurer les missions temporaires ou en cas de vacance d'emploi qui ne peut être immédiatement pourvu. Ils peuvent mettre également des fonctionnaires à disposition des collectivités et établissements en vue de les affecter à des missions permanentes à temps complet ou non complet ».

Ainsi, le Centre de Gestion de la FPT du Loiret a ouvert en 2012 un service de remplacement et d'accompagnement pour les collectivités et établissements affiliés.

Les tarifs de ce service sont fixés par délibération du Conseil d'Administration, lesquels intègrent la rémunération, les charges sociales, les frais de déplacement, les congés et les frais de gestion.

Pour information, les tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2012 sont de 210 €uros pour une journée de 7 heures de travail effectif pour ce qui concerne le service de remplacement et de 250 €uros pour une journée de 7 heures de travail effectif pour le service d'accompagnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'adhérer au service payant, selon tarif fixé par délibération du Centre de Gestion de la FPT du Loiret, d'aide à l'emploi du Centre de Gestion de la FPT du Loiret permettant ainsi de faire appel soit au service de remplacement, soit au service d'accompagnement si besoin est ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les actes ou avenants à intervenir dans le cadre de l'une de ces procédures.

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – SCRUTINS ELECTORAUX

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) aux agents de la filière administrative, proportionnellement aux heures réellement effectuées à l'occasion des scrutins électoraux.

OBJET : LOGICIEL CRPLUS DU SDIS DU LOIRET

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la convention relative aux conditions de mise à disposition à titre gratuit et d'utilisation du logiciel Crplus du SDIS du Loiret, gestion des hydrants et points d'eau d'incendie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité, charge et autorise Monsieur le Maire à revêtir de sa signature ladite convention.

Affaires diverses

Une consultation sera prochainement organisée afin de conclure un contrat avec un architecte paysagiste pour le projet d'aménagement du centre bourg.

Les travaux d'aménagement des locaux de la mairie devraient débuter le 12 mars prochain. Le secrétariat sera fermé du 27 février au 2 mars inclus afin de procéder au déménagement vers l'immeuble sis 2 route de Cerdon (ancienne poste).

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le courrier de Madame LEBOULANGER, en date du 20 courant, sollicitant en son nom et en celui de Madame HOSSE, l'autorisation de réaliser, à leur charge, des travaux au niveau de la salle d'attente des locaux qu'elles louent 16 Grande Rue. Accord du Conseil Municipal.

Une exposition ouverte aux artistes du village est à l'étude.

Le Conseil Municipal juge utile de planifier une nouvelle réunion d'accueil des nouveaux habitants.

La séance est levée à 21 h 00.